

S'engager ensemble pour les personnes vulnérables



CARAC

En Facile À Lire et à Comprendre



Document à caractère publicitaire



AVEC LA CARAC

Choisir la confiance et la proximité pour protéger nos proches.

Depuis plus de 100 ans,
la CARAC accompagne les familles et les personnes pour les aider :

- à **construire leur patrimoine**,
- à **protéger leur patrimoine**.

Le patrimoine, ce sont toutes les choses qui sont à vous.
Cela peut être un appartement ou de l'argent par exemple.

Nous sommes une mutuelle indépendante et à taille humaine.
Nous aidons les gens à **épargner**,
à préparer leur **retraite** et à se **protéger**.
Épargner, c'est mettre de l'argent de côté,
sur une assurance-vie ou un livret A par exemple.



Nous avons **50 agences** et plus de **250 conseillers** dans toute la France.
Ils sont là pour vous aider près de chez vous et selon vos besoins.

En 2024, nous sommes devenus une **mutuelle à mission**.

Nous avons 4 objectifs :

- Accompagner les familles pour les aider à transmettre leur patrimoine,
- Augmenter l'épargne des personnes,
- Être plus proche des gens sur tout le territoire et encourager l'entraide,
- Se souvenir du passé pour créer ensemble notre avenir.

Notre but est d'être à vos côtés en toute confiance.

Nous avons un nouveau contrat d'assurance vie pour les personnes vulnérables.

Certains services sont liés à ce contrat :

- pour sécuriser leur avenir,
- pour aider leurs proches.



Une **personne vulnérable** est une personne qui a parfois besoin d'être accompagnée dans ses démarches. Cette personne peut être en situation de handicap physique ou psychique. La personne peut être vulnérable à cause de son handicap, de son âge ou de sa maladie par exemple.

Ensemble, avançons vers un avenir plus tranquille.

**Vous avez droit à une protection
et à un soutien adaptés.**

LA CARAC S'ENGAGE

pour les personnes vulnérables et ceux qui les accompagnent avec :

- Un **contrat d'assurance vie** qui protège, spécialement créé pour les personnes vulnérables.
- Un **accompagnement humain et expert**, avec des conseillers qui connaissent bien les droits des personnes vulnérables.
- Des **services** pour faciliter leur vie et protéger leur argent.

PROTECTION

La CARAC s'engage pour vous.

POUR LES PERSONNES EN TUTELLE :

s'occuper de leur patrimoine avec attention et bienveillance.

La personne a un tuteur.

Le tuteur agit pour son bien et protège ses droits et son patrimoine.



POUR LES PERSONNES EN CURATELLE :

être à leurs côtés pour qu'elles décident aussi de leur vie.

La personne garde une certaine autonomie.

Un curateur l'aide pour les décisions importantes,

la vente d'un appartement par exemple.



POUR LES PERSONNES EN SAUVEGARDE DE JUSTICE :

une protection rapide qui respecte leurs droits.

Cette mesure de protection est très vite mise en place
mais pour un temps limité.

La personne garde l'essentiel de ses droits.

Elle permet d'attendre une mesure de protection plus durable.



POUR LES PERSONNES EN HABILITATION FAMILIALE :

un soutien adapté et sûr.

Un proche peut aider ou représenter la personne
pour certains actes de la vie quotidienne.



POUR CEUX QUI ONT DROIT À L'ÉPARGNE HANDICAP :

un placement adapté à leurs besoins.

La personne peut ou non avoir une mesure de protection.
Ce placement sert à payer ses besoins liés à son handicap.
Il permet aussi de diminuer les impôts sur les primes versées.



POUR LES MINEURS EN SITUATION DE HANDICAP :

**s'occuper de leur patrimoine en toute sécurité
jusqu'à leur majorité.**

Un mineur ne peut pas s'occuper seul de son patrimoine.
Ses représentants légaux agissent pour lui jusqu'à sa majorité
ou son émancipation.



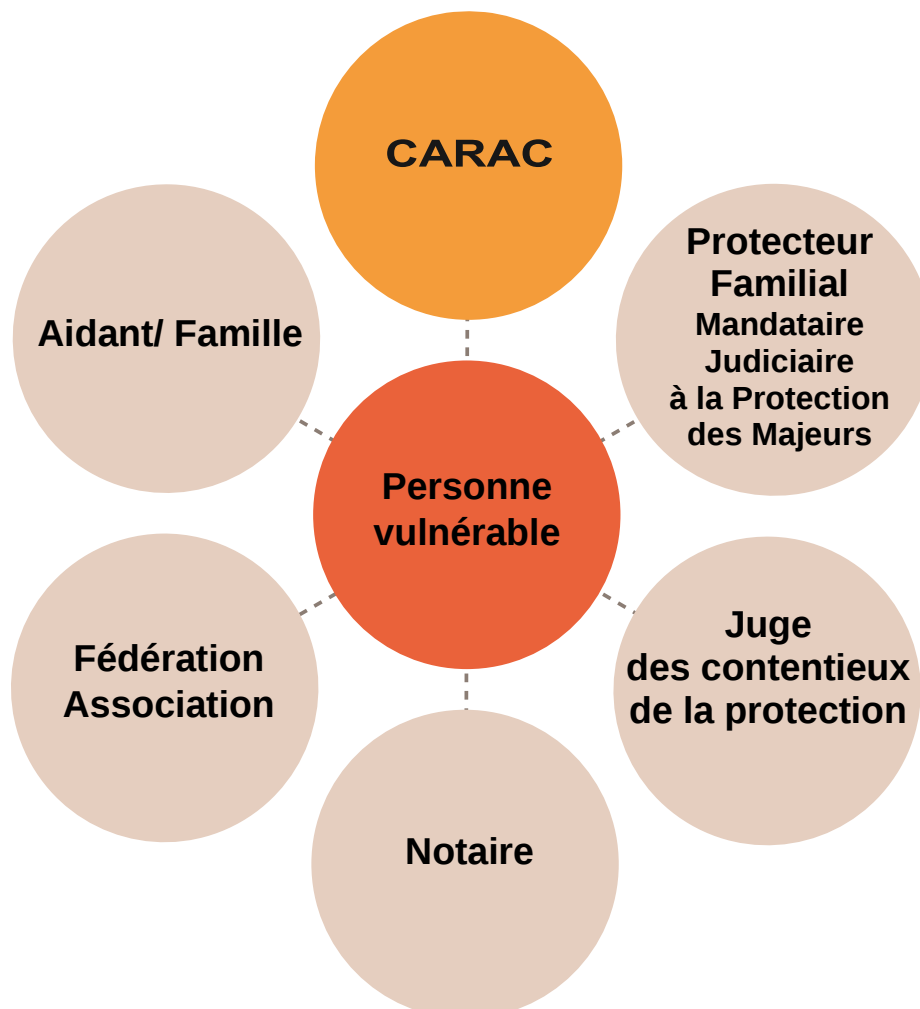
L'émancipation,
c'est quand un jeune de moins de 18 ans peut décider seul pour sa vie.
C'est le juge des enfants qui décide si un jeune peut être émancipé.

ENGAGEMENT

Un engagement pour vous aider vous et les personnes en qui vous avez confiance.

À la CARAC,
nous pensons que pour protéger les personnes vulnérables,
il faut travailler avec toutes les personnes concernées :

- les aidants et les protecteurs familiaux,
- les mandataires judiciaires à la protection des majeurs,
- les professionnels de santé ou du droit,
- les associations qui accompagnent chaque jour les personnes vulnérables.



Nous savons de quoi vous avez besoin :

- de solutions claires et faciles à comprendre, pour vous aider chaque jour,
- de placements qui protègent votre patrimoine,
- d'un peu plus de temps pour vous occuper de ce qui est le plus important pour vous.

CARAC AVENIR PROTÉGÉ

Une assurance vie spécialement pensée pour vous, qui protège votre avenir.

Il est très important de trouver des solutions sûres, simples et adaptées pour protéger votre avenir.

C'est pourquoi la CARAC a créé **Carac Avenir Protégé**.

Carac Avenir Protégé est un contrat d'assurance vie qui peut vous rapporter de l'argent.

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT :

un placement sûr pour protéger votre patrimoine.

Carac Avenir Protégé vous propose un fonds en euros à capital garanti.

Cela veut dire que l'argent que vous placez est protégé, même si le secteur économique n'est pas bon.

À la CARAC,

nous nous occupons de l'argent des personnes vulnérables dans la confiance et avec honnêteté.

Avec **Carac Avenir Protégé**,

vous pouvez placer tout votre argent dans le fonds en euros si vous le souhaitez.

En plus du fonds en euros,

vous pouvez profiter des meilleurs supports en unités de compte.

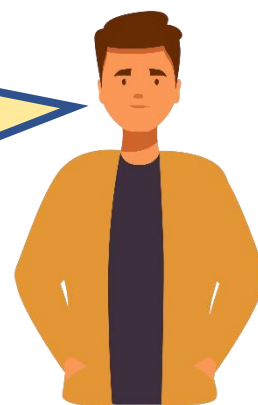
Les supports en unités de compte sont des placements d'argent

où il y a un risque de perdre de l'argent mais aussi une chance d'en gagner.

Le plus important, c'est la sécurité.

Quand il faut s'occuper de l'argent d'un majeur protégé, il faut être prudent.

Placer tout l'argent sur un fonds en euros, nous permet d'être tranquille.



Jean,
Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.

**UNE PERFORMANCE DANS LA DURÉE,
pour que votre épargne grandisse en toute tranquillité.**

Le fonds en euros de la CARAC est l'un des meilleurs du marché.

Il faut faire grandir son patrimoine sans prendre de risques.
Donc, si on peut gagner de l'argent en toute sécurité,
c'est une bonne chose.



Aurélie, Aidante

DES FRAIS RÉDUITS, parce que chaque euro compte.

Il n'y a aucun frais sur vos versements.

Chaque euro que vous placez
commence à produire des intérêts immédiatement.

Nos frais de gestion sont parmi les plus bas du marché :
0,60% sur notre fonds en euros.

Les frais d'entrée, c'est toujours un problème.
Quand je choisis un placement pour un majeur,
je regarde d'abord les frais d'entrée.
S'il n'y a pas de frais, ça fait toute la différence.
Chaque euro compte.



Louis, Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

UNE OPTION ÉPARGNE HANDICAP qui protège et permet de payer moins d'impôts.

Une solution qui permet :

- de payer moins d'impôts,
- de mieux protéger les personnes en situation de handicap.

Accompagner des personnes en situation de handicap,
c'est aussi chercher des solutions qui les protègent mieux.
Ces solutions doivent vraiment aider la personne.
Si en plus la personne paie moins d'impôts, c'est encore mieux.



Laure, association accompagnant des personnes handicapées

ACCOMPAGNEMENT

**Un accompagnement humain et expert,
au plus proche de votre situation.**

DES CONSEILLERS À VOTRE ÉCOUTE, où que vous soyez.

Nos conseillers vous reçoivent en agence ou à distance.

Ils peuvent aussi venir chez vous ou sur votre lieu de travail.

Nos conseillers s'adaptent à votre situation.

Que les conseillers se déplacent chez les personnes
ou en établissement, c'est un vrai plus.
Certaines personnes ne peuvent pas aller en agence.
Elles ont besoin d'avoir des conseillers qui se déplacent.



Ambre

DES CONSEILLERS FORMÉS aux difficiles réalités des personnes vulnérables.

Nos conseillers vous accompagnent avec bien plus
qu'une écoute bienveillante.

Ils sont spécialement formés pour vous aider.

Ils connaissent bien la loi, les impôts et les questions sociales.

Nos conseillers comprennent vite les situations compliquées.

Ils proposent les bonnes solutions.

Ces solutions respectent la loi.

C'est rare d'avoir des conseillers
qui connaissent vraiment notre travail.
Quand je parle à quelqu'un de tutelle ou de mesure renforcée,
je veux qu'elle comprenne tout de suite.



Hugo, Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

UN SEUL CONSEILLER, pour un suivi continu et personnalisé.

C'est très important de garder le même conseiller.
Il comprend la personne, il connaît son dossier.
Cela nous évite d'avoir à tout redire ou à tout refaire.



Sabrina, Aidante

DES CONSEILS CLAIRS pour les demandes particulières.

Nous vous proposons des fiches simples
qui vous aident à comprendre des choses importantes :

- sur les aides sociales,
- sur les impôts,
- sur l'épargne handicap.

Nous préparons pour vous un bilan clair et bien expliqué.
Ce bilan vous aidera à demander au juge
un placement dans un contrat d'assurance vie.

Avoir des fiches explicatives sur les impôts ou l'épargne handicap,
c'est ce qu'il nous manque souvent ailleurs.
Ça facilite vraiment notre travail.



Mathis,
Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

**DES SPÉCIALISTES DU PATRIMOINE
TRAVAILLENT AVEC NOS CONSEILLERS
pour les situations les plus compliquées.**

En cas de doute sur un placement,
c'est essentiel d'avoir l'aide d'un spécialiste.
Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi.



Grégoire,
Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

SERVICES

La CARAC,
votre partenaire pour chaque moment de votre vie.

À la CARAC,
nous ne vous proposons pas uniquement un contrat.
Nous souhaitons être à vos côtés pour vous soutenir et vous accompagner
dans les moments importants de votre vie.
C'est pour ça que nous avons créé pour vous
le service **La Carac, Partenaire de Vie.**

Depuis un accident de la route,
je suis en fauteuil roulant.
Je veux rester autonome.
J'aimerais avoir des conseils qui me facilitent la vie.



La Carac, Partenaire de Vie,
un service offert pour nos adhérents et leur entourage.

Profitez gratuitement de ces services.

DIAGNOSTIC 360° :

pour voir ensemble les solutions qui vous conviennent.



Nous vous proposons :

- d'étudier votre situation personnelle,
- de comprendre de quoi vous avez besoin,
- de vous aider à trouver les aides sociales adaptées à votre situation.

CONSEIL, ÉCOUTE et accompagnement personnalisé

Ce service vous accompagne si vous êtes dans une situation difficile :



- handicap,
- perte d'autonomie,
- soutien aux aidants.

VOUS AIDER À OBTENIR DES AIDES parce que vous n'êtes pas seul



Vous pouvez avoir :

- une solution de répit,
- une aide matérielle et financière,
- un aménagement de votre domicile.

ACCESSIBILITÉ RENFORCÉE :

parce que chacun mérite d'être entendu.

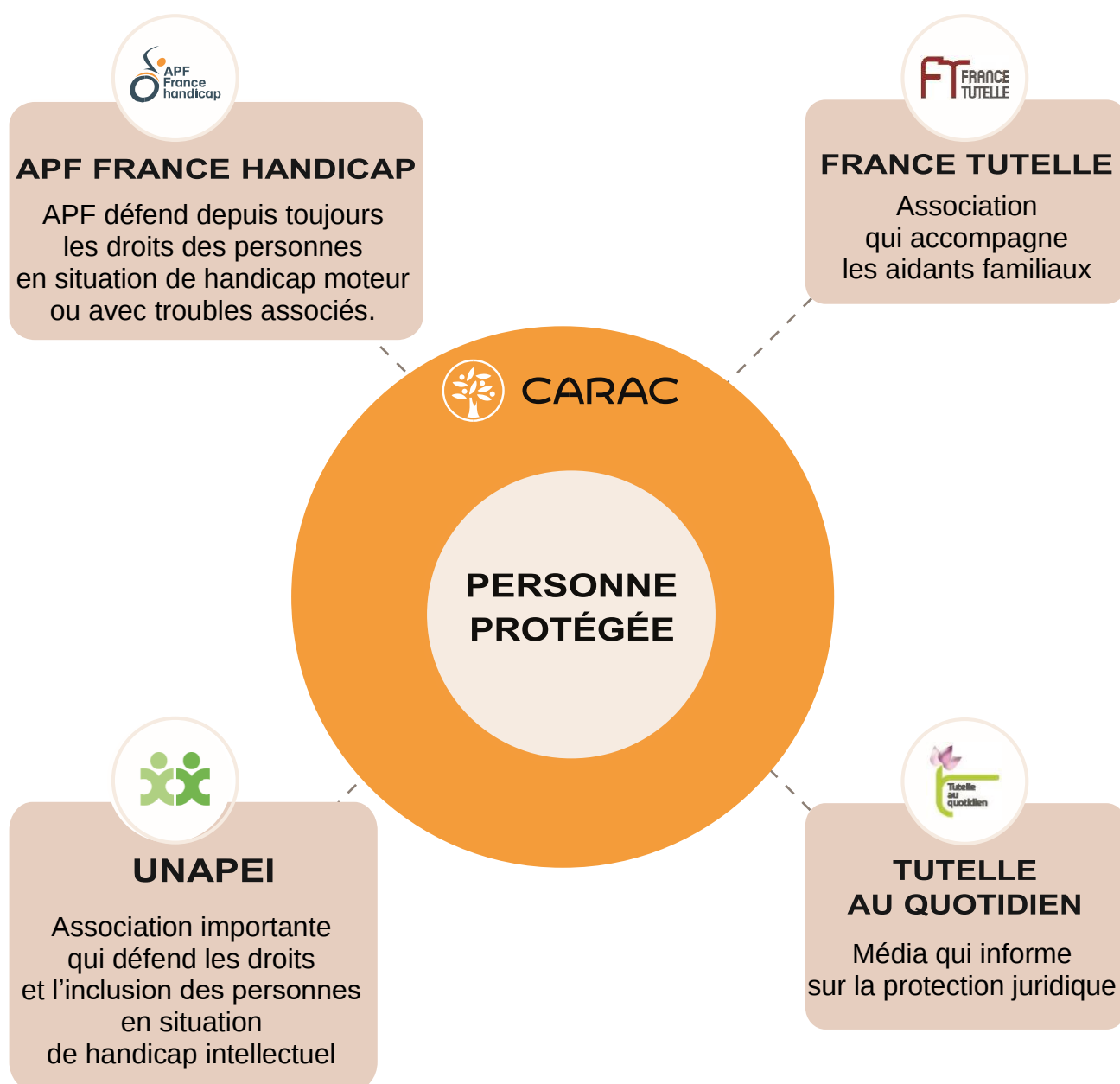


Pour les personnes malentendantes ou sourdes,
nous proposons :

- la Transcription Instantanée de la Parole (TIP),
- la Visio Interprétation en Langue des Signes Française (LSF)
- le Visiocodage Langage Parlé Complété (LPC).

Agir ensemble pour les personnes vulnérables et leur entourage.

La CARAC travaille avec des partenaires de confiance.
Ensemble, ils partagent leurs compétences et leurs connaissances
pour mieux accompagner les personnes vulnérables et leur entourage.



Une solution adaptée à chaque personne concernée par la protection.

Nous comprenons que chacun a des besoins différents.

Nous avons créé une solution simple

qui aide chaque personne à être bien protégée.

	Contrat d'assurance vie protecteur	Espace adhérent en ligne	Bilan personnalisé	Un réseau de conseillers experts et dédiés	Service La Carac, Partenaire de vie
Personne vulnérable	✓	✓	✓	✓	✓
Aidant/Famille		✓	✓	✓	✓
Protecteur de la personne vulnérable		✓	✓	✓	
Notaire			✓	✓	
Fédérations / Associations			✓	✓	

Le réseau CARAC c'est :

- **Des conseillers** partout en France
- **Des conseillers**
que vous pouvez contacter directement
en agence, par téléphone ou par email.
- **Un conseiller rien que pour vous**
pour vous accompagner dans vos démarches.



CARAC

**Engagés pour l'avenir
de votre patrimoine**

Vous souhaitez en savoir plus ?

**Contactez un conseiller CARAC
pour un accompagnement sur-mesure**

par téléphone



Appel non surtaxé

ou

sur [carac.fr](https://www.carac.fr)



Cette plaquette est imprimée par Handiprint

Handiprint est une entreprise adaptée spécialisée dans l'impression et la personnalisation de supports de communication. Elle emploie majoritairement des personnes en situation de handicap, contribuant ainsi activement à leur insertion professionnelle et sociale. En collaborant avec Handiprint, nous affirmons notre engagement en faveur de l'inclusion et de l'économie solidaire.

Carac - Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité - SIREN : 775 691 165

Siège : 159, Avenue Achille Peretti - CS 40091 - 92577 Neuilly-sur-Seine cedex

© European Easy-to-Read Logo : Inclusion Europe

Ce document a été retranscrit en FALC par le bureau FALC de l'Esat de Castelnau Le Lez – Unapei 34
Label Qualité FALC